

R mun rations des dirigeants : le langage XBRL r pond   l AMF et l AFEP-MEDEF

Info

Post  par : JulieM

Publi e le : 30/3/2009 0:00:00

XBRL (*eXtensible Business Reporting Language*) est un langage de reporting libre de droits bas  sur le standard XML. Il permet de fiabiliser la transmission de l information financi re et d en r duire les co ts. En conformit  avec la recommandation de l Autorit  des March s Financiers (AMF)  mise le 22 d cembre 2008 relative   l information   donner dans les documents de r f rence sur les mandataires sociaux.

XBRL France a d velopp  une taxonomie[1] sp cifique (taxonomie XBF-RD) afin d aider les entreprises   r pondre aux  volutions inscrites dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

La recommandation de l AMF  mise le 22 d cembre 2008 fait suite   la mise   jour en Octobre 2008 par l AFEP[2] et le MEDEF du code de gouvernement d entreprise pour les aspects relatifs   la r mun ration des mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux n gociations sur un march  r glement .



 

 

 

La recommandation de l AMF a pour objet de pr ciser les informations   donner par les entreprises dans leur communication financi re   propos des r mun rations des mandataires sociaux.

Une information structur e en 10 tableaux

Il est propos , dans le code, de pr senter les informations sous la forme de tableaux, les tableaux 1   7 du code  tant repris par la recommandation AMF qui y apporte quelques pr cisions et compl te cette information par trois tableaux suppl mentaires.

L objectif de cette recommandation n est pas de cr er de nouvelles obligations mais de donner une structure   l information d j  exig e des entreprises. Les mod les de tableaux ne sont pas obligatoires mais indicatifs de l information   fournir ; privil giant le contenu par rapport   la forme.

D  autre part, les tableaux ne sont pas n  cessairement suffisants    la compr  hension de l  information, des explications suppl  mentaires   tant   ventuellement n  cessaires.

Le langage XBRL r  pond parfaitement    la recommandation de l  AMF

XBRL France a d  cid   de d  velopper une taxonomie sp  cifique pour aider les entreprises    r  pondre efficacement aux recommandations du r  gulateur.

En effet, l  information demand  e aux entreprises doit   tre structur  e : c  est l  objectif du langage XBRL qui permet de structurer l  information financi  re par la d  finition et la hi  rarchisation des   l  ments d  information dans une taxonomie.

La forme du document n  est pas impos  e : le langage XBRL s  attache    d  crire le flux de l  information financi  re et ne fournit pas d  information quant    la forme de la saisie ou de la restitution.

Enfin, les tableaux peuvent   tre compl  t  s par des explications sous forme de texte : le langage XBRL permet de v  hiculer    la fois des donn  es chiffr  es et du texte, ainsi que tout autre type de donn  es incluses dans un rapport financier tels que les dates, les nombres de titres, les valeurs nominale de titres etc.

L  int  r  t pour les   metteurs : une saisie unique des informations    transmettre aux autorit  s dans le cadre de la communication financi  re

L  utilisation de la taxonomie permet de structurer la collecte des donn  es n  cessaires    pr  paration des   l  ments    publier, donn  es provenant g  n  ralement de sources disparates.

Une fois collect  es ces donn  es peuvent   tre ais  ment int  gr  es dans les documents publi  s (rapport financier annuel, document de r  f  rence, prospectus) et publi  es en tant que de fichier XBRL (Instance) sur un site internet.

L  int  r  t pour les utilisateurs : disposer d  une information structur  e et facilement analysable

Le langage XBRL offre aux utilisateurs finaux une information comparable d  un exercice    l  autre et d  une soci  t      l  autre. Il leur permet de construire de mani  re g  n  rique des analyses fiables sur les donn  es produites.

Et demain  !

L  information v  hicul  e par cette taxonomie constitue une premi  re brique d  un ensemble de d  veloppements concernant l  information r  glement  e (prospectus et document de r  f  rence) initi  e par l  Association XBRL France.

Ces d  veloppements, r  alis  s par un groupe de place sous le patronage de l  association, visent    permettre aux entreprises et aux utilisateurs de l  information financi  re de mieux comprendre l  int  r  t et la puissance du standard.

Plusieurs   diteurs informatiques ont particip      ces travaux et sont en mesure de proposer des solutions adapt  es afin d  accompagner les entreprises et les utilisateurs dans la production ou l  analyse des donn  es sous le format XBRL.